

ASSEMBLÉE NATIONALE24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1227

présenté par

M. Descoeur, M. Fabrice Brun, M. Bony, Mme Bonnivard, M. Vatin, M. Taite, Mme Périgault,
Mme Petex, Mme Valentin, M. Bourgeaux, M. Ray, M. Viry, Mme Frédérique Meunier, M. Dive,
M. Hetzel, Mme Corneloup, M. Dubois, Mme Duby-Muller, Mme Bonnet et M. Cordier

AVANT L'ARTICLE 8

Compléter l'intitulé du titre III par les mots : « et leurs revenus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La principale revendication exprimée par les agriculteurs lors des manifestations de ce début d'année porte sur le revenu agricole. Or, ce projet de loi -qui se veut pourtant d'orientation- n'évoque à aucun moment la question du revenu des agriculteurs, pourtant essentielle à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire. Sans revenus qui assurent aux agriculteurs une juste rémunération et une capacité à investir sur leur exploitation, le renouvellement des générations ne pourra pas être assuré et le nombre d'exploitations agricoles continuera de diminuer, compromettant l'objectif de souveraineté alimentaire affiché par ce projet de loi. C'est pourquoi le présent amendement vise à inscrire l'objectif d'augmentation du revenu des agriculteurs en titre III.